



LE CHAT NOIR

Numéro 21, Nouvelle série

0,75 €

Mars 2009

Réseaux en difficulté

Franck Monasse¹ et Samuel Pinto²

«Il faut démanteler l'Éducation nationale, décentraliser et déconcentrer».
Pierre Lequiller, député UDF (novembre 1990)

«Je suis pour la privatisation totale de l'Éducation nationale».
Emmanuelle Mignon, directrice de cabinet de Nicolas Sarkozy (septembre 2004)

Lorsque Xavier Darcos³, ministre de l'Éducation nationale, annonce la mise en place, dans le primaire, de la semaine généralisée à quatre jours⁴ (suppression du samedi matin)⁵, il décide également de la mise en place des Modules d'Aides Personnalisées spécialisées (MAP) destinées à «ceux qui en ont le plus besoin, ces 15 % d'élèves qui sont en grande difficulté...». Suite libérale logique : suppression de 3 000 postes⁶ de RASED (Réseaux d'aides spécialisées aux enfants en difficulté) sur les 9 000 existants !

Qu'est-ce qu'un RASED ?

Les RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) apparus en 1990⁷, par transformation des GAPP (groupes d'aide psychopédagogique) créés en 1970. Ces réseaux ont été mis en place dans une perspective de prévention et d'aide aux élèves en difficulté, dans le primaire. Leur objectif est de fournir, à la demande des enseignants de ces classes, une aide spécialisée aux élèves en difficulté scolaire. L'aide pédagogique se déroulant à

l'intérieur ou hors de ces classes. Un RASED comprend, en principe (car nombre de ces réseaux ne sont pas complets, faute de moyens), trois enseignants spécialisés :

• le psychologue scolaire, chargé notamment du dépistage, de l'évaluation et de l'orientation,

LEUR OBJECTIF EST DE FOURNIR, À LA DEMANDE DES ENSEIGNANTS DE CES CLASSES, ...

• le maître d'adaptation, appelé aussi «maître E» (du nom de l'option de son CAPA-SH⁸), chargé de l'aide à dominante pédagogique. L'aide spécialisée à dominante pédagogique a pour but de donner du sens aux apprentissages scolaires et construire ou de restaurer, chez l'élève en difficulté scolaire, les stratégies ou les techniques d'apprentissages favorisant la réussite.

• le rééducateur, appelé aussi «maître G», dont la mission est d'aider un enfant à retrouver l'estime de soi et à (re)devenir un élève... Ces aides s'effectuent avec l'accord des parents et, dans toute la mesure du possible, avec leur concours.

Dans ce numéro :

RASED	1
Brève nucléaire	2
La résistance par les ondes	3
Social	6
Délit de solidarité à Reims	10
Antifascisme, vous avez dit...	11

Abonnez vous.

ABONNEMENT SIMPLE:

1 x 10 numéros : 6,10 €

1 x 20 numéros : 12,20 €

ABONNEMENT GROUPE:

Pour 2 x 10 numéros : 11,45 €

Pour 3 x 10 numéros : 16,00 €

5,35 € de plus par numéro supplémentaire.

Chèques à l'ordre de:

"La Galère - Le Chat Noir"

c/o EGREGORE

BP 1213

51058 Reims cedex

1. Enseignant spécialisé dans un Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD) à Châlons-en-Champagne. Ce service s'adresse à des élèves (du primaire et du secondaire) qui font face à des «difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages». Membre de SUD Education Champagne-Ardenne.

2. Enseignant spécialisé au sein d'un RASED à Sault-les-Rethel (Ardennes).

3. Pourtant lui-même enseignant (bien qu'il n'ait jamais vu de «vraie» classe, ni enseigné depuis 1992). Cf. sa biographie sur le site ministériel (<http://www.education.gouv.fr/cid5047/la-biographie-ministre.html>) et/ou sur Wikipédia (http://fr.wikipedia.org/wiki/Xavier_Darcos).

4. En contradiction totale avec les travaux des chronobiologistes (cf. article du professeur Montagner sur le site de Philippe Meirieu :

http://www.meirieu.com/FORUM/montagner_temps_scolaire.pdf)

5. Décret n° 2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires et l'article D. 411-2 du code de l'éducation. Consultable sur : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=A81844405918312F51990F387D8F2B45.tpdjo14v_1?cidTexte=LEGITEXT000018803705&dateTexte=20081127.

6. Le 8 janvier 2009, X. Darcos aurait affirmé que «seuls» 1 500 maîtres et maîtresses des RASED seront sédentarisés en 2009. Ces informations n'ont semble-t-il même pas été confirmées par le ministère.

7. Circulaire n° 90-082 du 6 avril 1990

8. Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Supplément à Courant alternatif, n° 188, mars 2009

Com. Par. : 0610 G 86750

Pour les seules obligations légales

Dir. Publication : Nathalie Federico

Imprimé par nos soins

Correspondance : Egrégore

BP 1213, 51058 Reims cedex

ISSN : 1951-1701

Les enseignants spécialisés sont des enseignants à part entière qui ont exercé en classe «ordinaire» et qui ont bénéficié d'une formation supplémentaire (formation qui est passée de 3 à 1 an !!) qui leur permet d'apporter des hypothèses explicatives, puis interventives, à des difficultés devant lesquelles les enseignants généralistes sont justement démunis.

Les aides spécialisées sont mises en place quand le soutien et/ou la différenciation dans la classe ne fonctionnent pas (car il faut rappeler aussi que des actions sont déjà mises en œuvre dans les classes). Il semble donc paradoxal de les remplacer par du soutien, mis en place par l'enseignant de la classe, pour répondre à l'échec des mesures d'aides élaborées par ce même enseignant !

Aides spécialisées vs MAP

Lorsque les difficultés sont d'un autre ordre qu'une «simple» reprise des compétences non acquises (méthodologique, absences de sens des situations scolaires, etc.), les MAP n'ont alors que peu de chances d'être efficaces. Elles risquent même de mettre des élèves en situation d'échec scolaire encore plus important. Cet échec prévisible ne sera pas à mettre sur le compte des enseignants «ordinaires», non formés à ces spécificités (et ils sont bien souvent les premiers à le reconnaître), mais bien sur celui d'un ministre inconséquent⁹.

En effet, ces «aides personnalisées» se mettent en place dans l'urgence et l'improvisation. Elles suivent une logique de cours particulier et, si elles peuvent convenir à des élèves en difficulté ponctuelle (dans l'apprentissage d'une technique ou d'une notion,), elles alourdissent une journée déjà bien lourde pour des élèves en «échec» (dans l'apprentissage en général).

Là y a un peu confusion entre élève en difficulté scolaire relevant des E/ et des D non ?¹⁰ En conséquence de quoi, les élèves en grave difficulté le seront plus encore. Les passages à l'acte (de quels types ? violence ?) des élèves souffrant de troubles spécifiques risquent d'être de plus en plus fréquents. Les élèves souffrant de troubles de la conduite et du comportement (TCC) et/ou de déficience intellectuelle (DI) risquent fort d'être progressivement poussés vers une prise en charge uniquement médicale (en libéral ?) et enfermés dans le champ du handicap dès lors que le soutien aura démontré son inefficacité.

Quand la libéralisation rampante galope.

Les nombreuses réformes qui ont ces derniers temps touché l'enseignement public – de l'école primaire aux universités –

ont un objectif clair : celui d'échapper par la privatisation à un certain contrôle démocratique. Ce sont, en tout cas, les objectifs que l'économie mondialisée poursuit avec détermination par le biais d'accords internationaux¹¹.

Ainsi sur le plan économique et social, les mesures qui touchent l'Education relèvent d'enjeux idéologiques globaux visant à désengager l'État d'une large partie de ses services publics (et donc de les ouvrir à la concurrence). Notons en autres, le démantèlement de l'Assurance maladie, de l'ANPE (avec l'augmentation du flicage, de la culpabilisation et de l'infantilisation des chômeurs), de la SNCF, de la santé, d'EDF-GDF et de La Poste.

Au plan purement éducatif : la suppression de la carte scolaire, la remise en cause du «collège unique», suppression probable (au moins pour partie) de l'école maternelle (6 000 postes seront supprimés à la rentrée 2009, alors que 16 000 élèves supplémentaires sont attendus), la création des Établissements publics d'enseignement primaire (les EPEP, dont on a déjà parlé dans ces lignes ça serait bien de faire un topo rapide et c'est toi le spécialiste), le projet de loi de finances 2009 (qui prévoit 13 500 postes de moins dans l'Éducation nationale et 90 000 d'ici 2011), le bac professionnel en 3 ans au lieu de 4 ans, la LRU (Loi relative aux libertés et responsabilités des universités), la mastérisation de la formation enseignante et suppression des IUFM.

Si nous n'avons guère d'illusions sur le fonctionnement de l'école comme un instrument de reproduction sociale au service des classes dominantes, ces décisions semblent démontrer la mise en place d'une véritable éducation de classe.

Nous sommes bien, ici, dans le cadre d'un choix de société, d'une «politique de civilisation»¹² néo-conservatrice, animée par des personnes plus ou moins proches de la droite extrême (Opus Dei...)¹³. Ces personnes sont des fanatiques de l'ordre sécuritaire et sont les chantres d'une société élitiste et inégalitaire fondée sur des concepts religieux judéo-chrétiens (haine du «non productif», amour de «l'effort», du «travail» et du «mérite») d'un autre âge.

Quoi de plus normal pour nous, militants d'une société libre et égalitaire, d'appeler à la mobilisation de plus de 24 heures.

Nucléaire

Chooz n'aura pas le second EPR. C'est à Penly qu'il sera construit, conjointement par EDF et GDF-Suez. Depuis le début de l'année 2009, a commencé le démantèlement de la partie nucléaire de l'installation de Chooz A : les générateurs de vapeur (Il y a quatre boucles à démanteler), un pressuriseur et la cuve du réacteur. Durant cette phase, des déchets très faiblement radioactifs sont acheminés à Morvilliers (Aube). Ce centre de stockage est situé à proximité du centre de Soulaing pour les déchets de faible ou moyenne activité. La cuve du réacteur sera démantelée en dernier car pour l'heure, aucune filière n'existe pour accueillir ce type de déchets, plus radioactifs.

9. Voir et écouter la réponse de X. Darcos faite à un député : http://www.dailymotion.com/video/x79f3s_darcos-et-les-rased-je-connais-un-p_news

10. En avril 1994, les structures permettant la libéralisation sur le plan international a été mise en place avec l'AGCS (Accord général sur le commerce des services) de nombreux secteurs des services (dont l'école), sur le marché mondial. Il obligeait les Etats-membres à libéraliser les services publics.

11. Un « concept » plagié et sorti de son contexte par Henri Guaino, porte-plume de Nicolas Sarkozy, dans le livre d'Edgar Morin et Sami Nair, *Pour une politique de civilisation* (Arléa, 1997) et utilisé par le président lors de son allocution télévisée du 31 décembre 2007.

12. De plus amples informations sont à lire dans Eddy Khaldi et Muriel Fitoussi, *Main basse sur l'école publique*, Demopolis, 2008. Voir également le documentaire réalisé par un collectif de parents d'élèves et où intervient E. Khaldi : http://www.dailymotion.com/video/x7b1sa_la-faisabilité-politique-de-lajustem_news et écouter les deux émissions de « Là-bas, si j'y suis » sur France Inter, animées par Daniel Mermet, sur les RASED (avec un entretien avec M. Fitoussi), intitulées «Et si on essayait l'ignorance» : http://www.la-bas.org/article.php3?id_article=1549 et http://www.la-bas.org/article.php3?id_article=1553.

LA RESISTANCE PAR LES ONDES

Les radios associatives non commerciales sont nées d'un vaste mouvement de lutte à la fin des années 1970 dans plusieurs pays européens dont la France.

L'Etat a dû mettre fin à son monopole et attribuer un espace pour l'expression associative.

C'est ainsi que sur Reims, *Radio Primitive* est née en grande partie grâce à l'existence d'une radio clandestine, *radio Manievesle*, dans une période (avant 1981) où le fait d'émettre était puni par la loi.

Cette radio clandestine fut animée entre autres par des militants de l'association *Egrégore* qui continuent depuis plus de 30 ans à animer une émission sur *Radio Primitive*.

Le trimestriel «*Offensive*» a publié dans son numéro 21 de février 2009 une interview de l'un de ses militants que nous publions ci-dessous.

Ce n'est pas simplement une page d'histoire car la radio numérique terrestre (RNT) va être mise en place cette année. Il s'agit encore et toujours d'obéir à une directive européenne qui prévoit la fermeture de la bande FM d'ici 3 ans. Pour les radios, cela va impliquer de nouveaux équipements, des formations pour les technicien-ne-s et une augmentation des coûts de diffusion.

Si les radios non commerciales ne se mobilisent pas, une grande partie d'entre elles disparaîtra par manque de moyens. Vous pouvez en savoir plus sur le site du collectif *Radios en lutte* qui s'est constitué en 2008 : <http://radiosenlutte.free.fr>

Cette lutte nous concerne tous et toutes car pour les auditeurs-trices, la réception en numérique sera chère, compliquée, saturée d'images et de publicité.

Peux-tu nous présenter le groupe *Egrégore* ?

Ce groupe de l'organisation communiste libertaire est actif à Reims depuis 1976. Nos premiers actes collectifs se rapportaient aux modes d'expressions. En 1977, on a lancé avec d'autres un journal de libre expression qui s'appelait *Le Pavé dans la Marne*. Et puis s'est posé le problème d'un autre média qui était interdit : l'émission de radio. Pour nous, c'était important, car de nombreuses personnes étaient coincées par la forme écrite du journal, et nous voulions vraiment être branché sur l'actualité. A la radio, on interviewait des gens en lutte, et on pouvait diffuser l'émission sur les ondes aussitôt. C'est ce qui nous a intéressé-e-s. Mais à l'époque, l'Etat avait le monopole, et les radios étaient interdites et réprimées.

A ce moment-là tu participes à *Radio Manievesle* de 1977 à 1981. Comment est née cette radio pirate ?

Radio Manievesle a été créée avec d'autres copains et copines intéressé-e-s par ce type de média afin de donner la parole à des personnes en lutte ou qui avaient des choses à dire. C'était difficile car on était dans la clandestinité, et puis il fallait avoir un émetteur. A cette époque-là, les émissions de radio étaient ponctuelles. On émettait une demi-heure, voire une heure par semaine. Nous ne

pouvions pas faire mieux, car la police nous repérait assez facilement avec ses goniomètres, et pouvait nous arrêter. Ainsi, sur Radio Manievesle à Reims, 13 personnes ont été inculpées. Et, quand ils ne pouvaient pas nous repérer, nos émissions étaient brouillées.



Vous aviez beaucoup d'auditeurs pour ce type d'émissions ?

Relativement car on faisait des affichages sur toute la ville pour signaler leur diffusion, et il y avait un phénomène lié à la nouveauté. Et puis, en 1979, sur Reims, on a eu la chance d'avoir la lutte des foyers Sonacotra. Leurs locataires, principalement des immigrés, étaient complètement exploités par la Sonaco-

tra. Ils avaient organisé une grève des loyers en France. Quand nous sommes allés les voir au foyer de Reims, ils ont été tout de suite intéressés, et nous avons fait une interview exceptionnelle d'une heure pour qu'ils nous expliquent leur lutte.

Sur le plan technique, les émissions étaient-elles en direct ou est-ce que vous les montiez ?

Généralement elles étaient montées. Les rares directs étaient faits dans des lieux sûrs où l'on ne pouvait pas nous déloger dans l'heure qui suivait. On a par exemple émis des toits de l'hôpital de Reims, car une copine qui y bossait avait les clés permettant d'y accéder. C'est d'ailleurs ce jour-là que je me suis fait arrêter avec cette copine. La répression a été assez forte: pendant 6 mois, nous avons été tous les deux assigné-e-s à résidence dans le département de la Marne sans permis de conduire et nous devons pointer au commissariat deux fois par semaine. De plus, pour nous embêter, les convocations au commissariat étaient aux heures supposées de diffusion de nos émissions.

Quel était le chef d'inculpation ?

Je ne me rappelle plus des termes exacts, mais c'était pour radiodiffusion illégale. Il n'y a pas eu de procès, car malgré nos arrestations, la station continuait d'émettre. C'était un peu le jeu: ils

arrêtaient des animateurs et d'autres apparaissaient. Il y a ainsi eu jusqu'à 13 inculpé-e-s, mais la station n'a pas cessé d'émettre. C'est ainsi que le dossier ne sera jamais bouclé à l'instruction.



Lors de la lutte contre l'implantation d'une centrale nucléaire à Chooz dans les Ardennes, à partir de 1978, deux radios ont été créés : Radio Chooz'f qui Peut puis Radio la Pointe. Quelle a été votre participation à ces médias ?

Notre participation avec des copains belges, a été importante. Il faut se rappeler qu'à cette époque là, le problème de l'illégalité des radios libres était le même en Belgique. Il y avait d'ailleurs une grosse radio à Bruxelles, qui s'appelait *Radio Air Libre*, qui nous fournissait des émetteurs puisqu'ils avaient plus de possibilités matérielles que nous à s'en procurer. Ainsi, pour répondre à la demande de la population du village de Chooz, nous les avons aidés. Ils se sont ensuite débrouillés pour monter *Radio Chooz'f qui Peut*, qui a existé dans la clandestinité de 1978 à 81. Ensuite, quand les sidérurgistes de Vireux se sont mis en lutte, eux aussi ont pensé à faire une radio. Sachant qu'elle n'allait pas durer, ils ne se sont pas ennuyés à demander une autorisation (le monopole d'Etat de radiodiffusion ayant disparu en 1981) : Ils ont fait ça d'une manière complètement illégale et ont été de temps en temps brouillés. C'est une radio qui pouvait émettre tous les soirs dans le village de Vireux à 10 kilomètres de Chooz, et

qui s'appelait *Radio la Pointe* à cause de la pointe de Givet dans les Ardennes qui rentre en Belgique.

Combien de temps ces deux radios ont-elles tenues ?

Grosso modo, le temps où ces luttes étaient importantes. *Radio Chooz'f qui Peut* a émis de 78 à 80 voire 81. A noter que cette lutte antinucléaire va tout de même durer plus de 5 ans. Cette radio était l'émanation du comité antinucléaire (CAN) du village de Chooz. Quant à *Radio la Pointe*, elle lui succède deux ans après, puisqu'elle naît en 1982-83. Elle est directement liée à la lutte des sidérurgistes de l'usine métallurgique qui se situe à Vireux. Elle a joué un rôle très important en permettant aux gens de s'exprimer. De nombreuses personnes débarquaient dans le studio qui était situé dans le garage d'un sidérurgiste avec l'antenne installée sur le toit de son pavillon.

Radio la Pointe était-elle faite par des syndicalistes ?

Pas forcément. Celui chez qui la radio émettait était syndicaliste CGT, mais il était en rupture avec celle-ci. La CGT, qui ne défendait pas le plan social, voulait absolument que l'usine continue à tourner. Les sidérurgistes avaient eux décidé d'arrêter ce boulot, dont ils avaient marre et qu'ils savaient condamné. Ils voulaient axer leur lutte sur un plan social pour récupérer le maximum de fric, le maximum d'années à ne plus bosser dans une «taule». C'était le débat à cette époque là. Les sidérurgistes de Vireux ont d'ailleurs obtenu le meilleur plan social que des travailleurs aient pu obtenir en France, puisque certains d'entre eux ont pu vivre pendant près de dix ans avec le produit de leur lutte. Le pouvoir et surtout le patronat ont été confrontés à l'action directe des sidérurgistes (occupation de la préfecture, blocage des routes, incendie d'un château appartenant aux patrons, attaques du hall de réception de la première centrale nucléaire en fonctionnement, destruction des postes de douanes, etc.), qui fait que le patronat et l'Etat ont été obligés de céder à un plan social. Et dans cette lutte, la radio a joué un rôle très important.

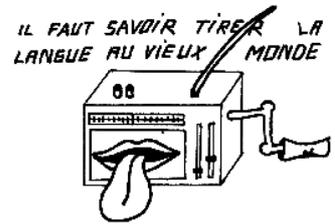
Rétrospectivement, quel rôle a joué l'existence de ces radios dans la lutte ?

Elles ont permis une expression beaucoup plus large qu'une assemblée générale. Beaucoup de gens débarquaient dans le studio et s'exprimaient sur la lutte.

De plus, en tant que radio, nous allions souvent là-bas avec notre magnétophone faire des interviews. Un événement qui nous avait particulièrement intéressés était l'occupation de la mairie de Vireux par les femmes de sidérurgistes. Nous avons fait une interview pour qu'elles nous expliquent le sens de cette occupation. La radio donne une amplitude plus forte aux revendications et aux luttes ... Les informations circulent plus rapidement que le bouche à oreille, et beaucoup de gens peuvent s'y exprimer. Les gens en lutte s'identifient à leur radio, c'est très fort. Rien à voir avec ce qui se passe, malheureusement, aujourd'hui. Mais je pense que si une lutte importante devait être amenée à s'installer dans la durée, la question de créer ses propres médias se posera. Ça pourrait être un journal, mais je pense que la radio est bien plus adaptée. Quant à la télévision cela pose le problème de l'image, du coût élevé et de la spécialisation nécessaire pour que cela fonctionne. La radio est beaucoup plus simple au niveau du fonctionnement.

Pendant les luttes se posent aussi la question de l'enjeu politique et du contrôle de la parole. As-tu déjà rencontré ce genre de conflit dans ton expérience ?

Par exemple à Longwy, pendant la lutte des sidérurgistes en 1979. Il y a eu aussi une radio de lutte, contrôlée, elle, par la CGT. C'était donc difficile pour ceux qui émettaient des avis divergents de s'y exprimer. On a bien un outil de pouvoir, et il faut absolument que ça se fasse de façon collective pour éviter les conflits et les prises de pouvoir.



En 1981, la radiodiffusion n'est plus interdite. Que devient Radio Manievesle ?

Il faut rappeler que de 1977 à 81, il y a eu des rencontres nationales (et même européennes) au niveau des radios libres, avec des débats, dont certains étant même très chauds. D'un côté: il avait ceux qui voulaient seulement casser le monopole de l'Etat, comme une partie du PS qui émettait sur Radio Riposte. D'autres, comme nous, voulaient la liberté d'expression et surtout que la radio soit un outil pour les gens en lutte, et pour une expression différente. En arrivant au pouvoir en 1981, Mitterrand a cassé le monopole d'Etat. En fait, ce monopole d'Etat était caduque et aurait sauté quelque soit le Président de la République élu ; d'autant plus que l'économie de marché y voyait là un nouveau débouché. Les commerciaux arrivent tout de suite, et des gens créent des radios pour essayer d'en vivre. Pour cela, il n'y a pas 36 solutions: il faut faire de la pub. D'autres, comme nous, voulaient rester des radios associatives. Il y a donc eu à cette époque-là des clivages assez importants, et des débats. Il n'avait plus rien à voir avec Radio Manievesle : On était installé, reconnu et il fallait émettre au moins six heures par jour. Nous avons même intérêt à émettre toute la journée pour que l'Etat nous accorde une fréquence. Radio Manievesle a été finalement dissoute en 1981 et certains d'entre nous ont participé à la création d'une radio associative sur Reims : *Radio Primitive*. Cette radio émet depuis fin 81 24h sur 24 ; les gens qui font des émissions sont bénévoles, sauf deux ou trois permanents. La plupart des émissions sont musicales. Depuis fin 81, le groupe *Egrégore* fait une émission toutes les semaines à cette radio, la seule qui traite de l'actualité militante et politique. Cela doit faire, en 27 ans, plus de 1200 émissions différentes d'une durée variant entre 30 minutes et une heure.

Nous avons aussi échangé des émissions avec d'autres radios et depuis plusieurs années nos émissions sont reprises chaque semaine par *Radio Canal Sud* à Toulouse et par *L'Eko des Garrigues* à Montpellier.

Quelle différence fais-tu entre votre émission de radio et des radios de luttes, comme celle de Chooz ?

Radio Primitive n'est pas une radio de lutte. Les radios de lutte sont généralement liées à une lutte et centrées sur celle-ci, même si au sein de ces radios se pose le problème de l'animation, ou de la musique. Par exemple, *Radio la Pointe*, qui à cette époque là n'était pas très ennuyée par la gendarmerie à cause du rapport de force créé, pouvait émettre de 18h à minuit et à partir de 21 h de la musique y était diffusée.

Notre émission *Egrégore* n'est pas une émission constamment et directement liée à des luttes, mais quand il y a une lutte importante, nous sommes là avec nos micros, nous invitons les gens qui y participent: on essaie de leur donner ce média. Ainsi, cette émission a servi à diffuser des émissions historiques, qui ont d'ailleurs circulé de radio en radio, notamment la lutte de Talbot en 1983 où un certain nombre de syndicalistes et d'immigrés nous expliquent pourquoi ils sont en grève. Il y a ensuite eu une autre émission qui a circulé. C'était deux taulards qui ont réussi à l'intérieur de la prison de « Clairvaux » à confectionner un magnétophone. Ils ont ainsi décrit, chacun pendant une demi-heure, leur condition de détention. Ils ont réussi ensuite à sortir de la prison une cassette enregistrée. Nous l'avons monté et nous l'avons fait circuler en France.

Est-ce aussi pour toi une façon de donner une voix aux personnes qui n'ont pas d'autres outils d'expression ?

Tout à fait, et c'est l'outil le plus souple pour le faire, je pense qu'il n'y en a pas

d'autre. A partir du moment où l'on a la parole, il n'y a pas de problème.

Les radios associatives sont précarisées par une remise en question des attributions de fréquences, par des adjonctions à intégrer de la publicité, et bientôt par l'obligation de s'équiper pour la diffusion en numérique. Y a t il une faillite de ce type de radios, et penses-tu que l'on va assister au retour des radios pirates ?

Les radios associatives qui émettent tout le temps sont coincées par la loi. Si on veut avoir une radio qui émette pendant des années et des années, le problème du subventionnement se pose. Cette subvention passe de fait par les collectivités locales, par exemple la municipalité de Reims, soit par l'Etat qui subventionne n'importe quelle radio associative aujourd'hui. C'est évidemment une contradiction énorme, mais c'est difficile de s'en passer quand on n'est pas dans une période de lutte où tout est collectivisé. De plus les studios des radios d'aujourd'hui, coûtent très chers, et on peut effectivement se demander jusqu'où ça va aller. Sans subventions, ce sera la mort des radios indépendantes et associatives. C'est un gros risque, mais même si les radios meurent, l'outil reste potentiel. Si demain, il y a quelque part une lutte importante, c'est sûr qu'une radio pirate renaîtra pour la durée de la lutte.

Quel rôle jouent les radios associatives aujourd'hui selon toi ?

Le rôle des radios associatives est de maintenir l'existence de radios indépendantes des pouvoirs politiques, mais surtout du commercial puisque la publicité envahit quasiment toutes les radios locales, sauf quelques radios associatives qui résistent et où l'on n'entend pas de publicité.



Social

En février 2009, 5 623 salariés de 83 entreprises des Ardennes étaient susceptibles de subir du chômage partiel. Dans l'Aisne, 1 250 salariés d'une quarantaine d'entreprises étaient concernés. Impossible pour la direction du travail de la Marne de fournir un chiffre. Officieusement, plus de 200 000 salariés seraient affectés par le chômage partiel en France en 2009. Le chômage partiel ou chômage technique est l'une des manières d'éviter les licenciements en cas de ralentissement de l'activité ou de sinistre (inondation, incendie, difficultés d'approvisionnement...). Cette mesure peut concerner tout ou partie des salariés. Elle est assez souple dans son application : certaines entreprises chôment un jour par semaine, d'autre carrément une semaine par mois. La durée maximale autorisée du chômage partiel est d'un mois consécutif. Le plafond des heures chômées est fixé à 600 heures maxima par salarié avec des dérogations pour l'industrie textile et l'automobile, où le plafond est porté à 800 heures voire 1.000 heures. Le recours au chômage partiel est financé en partie par l'Etat, en partie par l'employeur. Les salariés perçoivent pour chaque heure chômée 60 % de leur rémunération horaire brute,

avec un plancher fixé à 6,84 € de l'heure pour éviter une rémunération inférieure au Smic. A noter que jusqu'en janvier, chaque heure chômée n'était compensée qu'à hauteur de 50 %, l'heure étant payée 4,4€. L'allocation est financée pour partie par l'employeur et pour partie par l'Etat. L'Etat a rajouté depuis le 1^{er} février 1,40€ de l'heure pour que la rémunération brute passe de 50 à 60 %. Dans les entreprises de 250 salariés ou moins, l'allocation versée par l'Etat atteint 3,84€ de l'heure, 3,33€ pour les entreprises de plus de 250 salariés. A charge pour l'employeur de financer le reste. Un plancher permet à un salarié payé au Smic de ne pas subir de perte de salaire. Le chômage partiel a coûté 50,5 millions d'euros à l'Etat en 2008 en raison du début de la crise, selon un chiffre communiqué par le secrétariat d'Etat à l'Emploi. Pour 2009, le secrétariat d'Etat à l'Emploi a indiqué ne pas disposer de chiffres fiables, promettant une prévision dans quelques semaines quand il aura plus de recul, et répétant que la facture sera plus élevée qu'en 2008. A l'origine, une enveloppe de 40 millions d'euros était prévue en loi de finances 2009 mais qui n'a plus aucun sens avec la crise.

Fermeture d'entreprises, restructurations et licenciements

- Spécialisée en construction et fabrication sur mesure de menuiseries en PVC et/ou en aluminium, **l'entreprise CML à Chavignon** a été mise en liquidation judiciaire. Vingt-deux personnes, d'une moyenne d'âge de 30-35 ans, issues d'un bureau d'études, d'un service commercial et d'un autre consacré à la pose de ces éléments de menuiserie, se retrouvent à la recherche d'emploi, sur un bassin d'emploi déjà très touché par les dépôts de bilan.

- **Lefranc-Vinolux à Hirson** va se séparer de neuf salariés à quelques jours des fêtes de fin d'année. Ces employés sont pour l'heure principalement affectés à l'entretien des locaux ou des véhicules. Des propositions de reclassement pourraient être proposées à deux des neuf licenciés à venir. Trois mutations, sur les autres sites ont déjà été refusées.

- Les 334 salariés de la société **Wagon Automotive France**, équipementier automobile basé à **Essômes-sur-Marne** tout comme leurs homologues de 7 autres sites français (Douai, Fontaine, Gérardmer, Orbac, Saint-Florent, St-Pierre de Varenville et Ste Gauburge), soit 2 100 salariés, ont été placés en redressement judiciaire. 16 élus ont occupé début mars la sous-préfecture de Château-

Thierry pour obtenir une entrevue avec le ministère de l'Économie pour sauver Wagon Automotive, la nomination rapide d'un nouveau sous-préfet, la tenue d'une table ronde sur l'économie du Sud de l'Aisne. Les salariés viennent d'apprendre que 80 d'entre eux allaient être licenciés.

- **Magnetto Wheels**, installé sur la zone **Tergnier-Condren**, spécialiste de la roue automobile a annoncé aux représentants du personnel la suppression de 56 emplois sur les 306 que compte le site. Des mesures avaient déjà été prises depuis le début de l'automne (annualisation du temps de travail, suppression des emplois intérimaires...). 2 cadres, 2 employés, 17 agents de maîtrise-techniciens et 35 ouvriers sont concernés. Des reclassements sont envisagés dans le groupe. Une vingtaine de salariés devrait partir en préretraite tandis que d'autres devraient suivre des formations longue durée. Les premiers licenciements, s'ils interviennent, pourraient avoir lieu début avril.

- Rien ne va plus à la **SBCA** (société de boissellerie et de carrosserie de l'Aisne) à **Hirson**. Onze salariés ont été licenciés au début de l'année. L'entreprise a été placée en redressement judiciaire auprès

du tribunal de commerce de Saint-Quentin (qui remplace désormais celui de Vervins). Le placement en redressement judiciaire devrait permettre de verser les salaires (2,5 mois non payés). Mais quand ? Par ailleurs, de nouveaux licenciements seraient en préparation. Ce qui réduirait la Sbca à Saint-Dizier. Une fermeture est confirmée par Isoroy.

- Installée à **Hirson**, **Anodel**, 48 salariés, est spécialisée dans le traitement de profilés en aluminium. Les six licenciements prévus ont été «suspendus». La direction a opté pour la solution du chômage partiel, et cela pendant une période d'essai, en l'occurrence jusqu'à fin mai.

- Dow Chemical, géant américain de la chimie, vient de conclure un accord sur le rachat de l'un de ses concurrents Rohm and Haas. À **Chauny**, où **Rohm et Haas** emploie quelque 340 salariés, on est dans l'expectative. Car Dow Chemical a annoncé courant décembre vouloir réduire de 11 % ses effectifs mondiaux, soit une suppression de 5 000 emplois. Dow Chemical possède deux autres usines de production de résines échangeuses d'ions (la spécialité du site axonais en Allemagne et en Italie).

- Le conflit à la **CEP la Sopal à Givet**, suite à l'annonce de la fermeture du site, qui a duré près de huit semaines, s'est achevé avec la signature d'un accord axé notamment sur la sécurité du site (accès à l'usine et aux bureaux, chargement et déchargement des camions, gardiennage). Il est question également de la prime extralégale fixée à 15.000 € (une prime versée à chaque membre présent dans les effectifs). 50 salariés vont se retrouver au chômage.
- **Le groupe Westaflex**, spécialisé dans la conception et la fabrication de conduites techniques pour les moteurs de voitures, possède en France trois sites de production, deux à Roubaix (Nord) et un à **Fumay (établissement Godart)**. Au total, 700 personnes travaillent pour le compte de Westaflex dont 140 à Fumay. La société envisage de se séparer de 113 de ses sept cents salariés. Les trois unités de production seraient touchées par ces suppressions d'emploi dont 75 sur les deux sites de Roubaix (Wevista et We-costa). L'unité fumacienne serait concernée par vingt-huit suppressions de postes. Au temps fort, l'usine de Fumay est montée jusqu'à 200 salariés auxquels s'ajoutaient de nombreux intérimaires. Aujourd'hui, avec cette nouvelle vague de suppressions d'emplois, l'effectif de l'unité fumacienne va redescendre à environ 110 salariés.
- L'unité givetoise **Ardenity** (ex-Sorochimie), en raison de la baisse de production, va se séparer de trois de ses vingt-trois salariés.
- L'entreprise **Impressions SA à Revin** et qui compte aujourd'hui 19 salariés, en redressement judiciaire depuis décembre, ferait l'objet d'un plan social avec quatre licenciements à la clé. Cette unité est spécialisée dans la sous-traitance des notices de l'usine Ardam-Electrolux et de l'impression de documents en tous genres.
- La société **GPM (Groupe process management) Etiquettes**, une unité de 23 salariés installée à **Givet** envisage sept licenciements. «*La direction nous a fait deux propositions : baisser les salaires de 5 % avec cinq licenciements au lieu de 7 ou baisser les salaires de 10 % avec deux licenciements au lieu de 7*». Le personnel a été consulté et la majorité s'est prononcée «contre». Après négociation, c'est la solution du chômage technique qui a été choisie.
- Installée à **Bazeilles, France Ardenne aluminium** a mis la clé sous la porte. Les 14 salariés de cette entreprise qui n'avaient quasiment plus de travail depuis octobre 2007, sont licenciés. En décembre 2008 l'entreprise a demandé l'ouverture d'une mesure de chômage partiel. Refus de la direction départementale de la main-d'œuvre et du travail.
- La société anonyme **Felt Industries** plus connue sous son nom d'origine «Le Feutre», entreprise fondée avant-guerre à **Mouzon** par la famille Sommer, connaît de nouvelles difficultés. Le groupe italien qui chapeaute cette entreprise de 19 salariés, la FIR, a décidé d'ouvrir une procédure de licenciement économique envers six salariés parmi lesquels le directeur.
- L'usine **Métal industriel de Givet**, qui fabrique des barres de bronze destinées aux secteurs automobile, agroalimentaire, aéronautique, aéronaval, mécanique, a déposé le bilan au tribunal de commerce de Sedan. Avec cette liquidation judiciaire, ce sont dix-sept salariés qui risquent de se retrouver sur le carreau.
- La crise économique a fait sa première grosse victime dans le transport. L'entreprise **Rubino de La Chapelle Saint Luc** a été placée en redressement judiciaire. Elle possède cinquante camions et emploie 78 salariés.
- Le site **nogentais de Knauf** (fabrication de plaques à sol et calages en polystyrène) ferme ses portes. Ses vingt-neuf salariés se retrouvent sur le carreau.
- Après le chômage partiel et la mise en vente de l'entreprise **savinienne Préciplast**, (122 salariés) sous-traitante de l'équipementier automobile Valéo, les salariés ont appris une nouvelle qui va engendrer de nombreuses inquiétudes quant à l'avenir de l'entreprise et de son activité : Valéo a passé une commande de 25 000 paires de pièces injectées, produites à Sainte-Savine, qui sera livrée directement à Rackovnick, en République tchèque et sera assemblée sur place.
- Le tribunal de commerce a mis en liquidation hier **CPN Tricotage** (4 salariés à **Sainte-Savine**).
- **Le Centre d'étude et de recherche pour l'automobile (Cera)**, centre mondial de recherche et développement de l'équipementier automobile Trèves qui emploie 460 personnes dont 360 à Reims, va mettre en place un plan de départs volontaires qui va toucher 145 personnes (techniciens et ingénieurs) qui ont deux mois pour trouver un reclassement. Par ailleurs, deux ans après un premier plan social qui a entraîné une charrette de 153 licenciements, sur un site qui a compté jusqu'à 400 salariés en 1999, le groupe a annoncé 40 nouvelles suppressions de postes sur les 133 restants à **PTMP Ay** (centre de laminage). 5 salariés ont entamé une grève de la fin, les autres ont fait grève, ce pendant une semaine. Le plan social prévoit de conserver 90 salariés sur 133. Il élimine environ un quart des salariés alors que l'usine ne tourne qu'à 50 % de sa capacité de production. La PTPM a jusqu'au 15 mars pour proposer à des salariés de quitter l'entreprise de manière volontaire et de bénéficier d'un accompagnement. Au 15 mars le groupe fera le point sur le nombre de départ et la situation du marché avant de prendre une décision sur l'avenir du site et ses possibilités de développement à court, moyen et long terme. Les sites de **la Matt à Montcornet, de Trémois et Sodimatex** dans l'Aisne seront également touchés par ces suppressions de postes.
- En décembre dernier, le groupe d'équipement automobile **Valeo** avait annoncé une réduction de ses effectifs de l'ordre de 5.000 personnes dans le monde, dont environ 1.600 en France. À Reims, c'est une quarantaine d'emplois qui devraient être concernés par cette vague de réduction d'effectifs. Il ne s'agirait pas de licenciements bruts mais sans doute de départs volontaires non remplacés ou de mouvements internes. En fin d'année dernière déjà, des premières mesures avaient été prises sur le site de Reims avec le non renouvellement des contrats des intérimaires alors qu'il y en avait plus de 400 avant l'été. Des aménagements avaient également été effectués entre les équipes de jour et de nuit pour répartir au mieux les effectifs en fonction du travail. Au total, il y a plus de 900 personnes qui travaillent directement ou indirectement pour Valeo Reims (650 sur le site, la différence étant les entreprises sous-traitantes).

- Une grande banderole accrochée au fronton de l'entreprise **Grantil à Châlons** donne le ton d'un projet annoncé : la suppression de 60 emplois sur 199 postes. Grantil, société de papiers peints, est depuis juillet 2007 une succursale de Grandeco, numéro 3 mondial dans son domaine, composée de deux sites, Grantil (France) et Ideco (Belgique). Une grande majorité des 200 employés ont débrayé début mars. Motif : trop de flous dans le livre III en matière de reclassement, «et remise en cause des acquis». Les accès ont été bloqués, empêchant tout trafic de livraisons. Le 12 mars a eu lieu la 2e réunion «du Livre IV : une procédure incluse dans le plan de sauvegarde de l'emploi». Aux dernières nouvelles, 39 personnes seraient licenciées. La restructuration du groupe sera présentée fin mars.



- Quatre-vingts postes devraient être supprimés sur le site de **Vtry-le-François**, ainsi que sur celui de Poissy

de **Nobel Automotive** (anciennement Dana), filiale du groupe turc Orhan Holding qui fabrique des pièces techniques en matières plastiques pour l'industrie automobile. Ce sont 55 postes de cadres et d'agents de maîtrise et 25 d'ouvriers de production qui sont concernés. Spécialisé dans la production de pièces plastiques pour le transfert de fluides dans l'automobile, Nobel Automotive fournit notamment PSA-Peugeot Citroën et Renault. Le site vitryat emploie 469 salariés.

- **Henkel** annonce la fermeture de l'usine de **Châlons** fin mars 2009, spécialisée dans la production de colles industrielles. 60 salariés vont se retrouver sur le carreau. Fin février, les salariés se sont mis en grève lors des négociations salariales.

- Le groupe **Plysol**, qui emploie 116 salariés sur son site de **Magenta**, site spécialisé dans la production de planches de contreplaqués, a déposé son bilan auprès du tribunal de commerce de Lisieux, où se situe le siège de l'entreprise. Le groupe Plysol, qui emploie 497 salariés en France et 500 personnes au Gabon, est détenu à 100 % par un investisseur portugais, Sonae capital.

- En 2007, **le groupe des cliniques Courlancy** faisait passer sous sa croupe les cliniques rémoises Saint-André et Les Bleuets. Si ces 2 cliniques dégagent des bénéfices, la maison mère serait en déficit. Fin décembre 2008, le

groupe se sépare de la clinique Notre-Dame à Laon. Selon un syndicaliste, ce qui a été reversé aux actionnaires n'a jamais été aussi élevé. Et sur le dos de qui cela peut se faire ? Sur le dos des salariés, et ici, ce sont les femmes de ménage qui vont trinquer. Le comité d'entreprise vient de rejeter le projet qui vise à externaliser la centaine de femmes de ménage. Cela permet de se séparer du personnel sans avoir à déclencher un plan social ou à licencier. Seules celles qui refuseraient d'aller travailler pour le sous-traitant seraient licenciées, sous-traitant qui pourrait être Sodexo ou Avenance. Très bon moyen pour le groupe de faire baisser ses coûts de personnel et d'imposer que le travail soit effectué dans un délai plus court, donc moins cher... Des négociations sont en cours.

- Après avoir cédé en octobre dernier ses activités industrielles au groupe Delpharme (465 salariés), l'entreprise allemande **Boehringer Ingelheim**, arrivée il y a plus de 40 ans à **Reims**, va maintenant déplacer son service commercial et marketing, soit 66 personnes à Paris. Environ 25 personnes ont refusé cette mutation ce qui explique cette procédure. Un plan de sauvegarde de l'emploi est en cours. Une fois ce départ, il ne restera plus que 250 personnes sur le site de Reims.

Grèves et arrêts de travail

- Les salariés (395) de l'usine de chimie **Rohm and Haas à Chauny** étaient en grève. Comme leurs collègues des autres sites français, ils se sont mobilisés afin de défendre le pouvoir d'achat et les emplois. Les salaires et les embauches ont été gelés et 900 suppressions d'emplois ont été annoncées au niveau de Rohm and Haas monde. La journée de grève, où aucun produit n'est sorti des chaînes de fabrication, a coûté très chère à l'entreprise.

- Les salariés de l'entreprise **Bayer de Marle** font grève. Alors que depuis quelques jours ils participent aux négociations obligatoires annuelles (NOA), ils viennent d'apprendre que la revalorisation de leur salaire n'excéderait pas 1 %. «*Nous avons appris, quasiment le même jour, que le groupe vient d'enregistrer des résultats historiques avoisinant le milliard d'euros de bénéfices, expliquent les syndicats, nos actionnaires seraient en passe de toucher d'importants dividendes et ce durant les trois années à venir. Nous trouvons cette situation inadmissible*». Pour les employés de Bayer, cette hausse de 1 % se traduirait par une augmentation mensuelle de 27 euros. L'objectif des salariés est d'obtenir une hausse de 5 % ainsi qu'un

passage à 14 mois et demi de salaires pour les ouvriers et à 13 mois et demi pour les cadres.

- Après avoir constaté que les salaires de février avaient disparu de leurs comptes, les employés de la production de l'entreprise **Jeantils-Gillet à Charleville-Mézières**, spécialisée dans le volet roulant, la fermeture industrielle et la menuiserie PVC, ont cessé le travail, tout en restant devant leurs machines.

- Des débrayages ont accompagné les négociations salariales chez **Devanlay** (1150 salariés) et **Petit Bateau** (1100 salariés) à **Troyes**. Le fabricant de Lacoste a accordé à son personnel une augmentation de 2 % pour les salaires inférieurs à 1500 euros bruts et de 1,8 % pour les salaires supérieurs à 1500 euros bruts. Il a reconduit pour 2009 le chèque vacances qu'il avait instauré de façon temporaire l'an passé. Le fabricant de vêtements pour enfants a octroyé quant à lui à partir du 1er janvier une hausse de 20 euros par mois à l'ensemble de ses salariés. À cette somme identique pour tout le monde, s'ajoutera une revalorisation de 0,4 % ou de 0,5 % à partir du 1er juillet.

- Réclamant des augmentations de salaires «tout de suite», refusant de payer les places de parking de leur établissement, exigeant «du respect pour tous», les personnels des **polycliniques des Bleuets et de Saint-André de Reims** avaient déposé un préavis de grève. Au terme d'une longue négociation, les représentants des syndicats ont finalement décidé hier soir de suspendre leur mouvement. *«Nous avons obtenu des avancées. Tout le monde est augmenté et le point passe de 6,90 à 7 €. Il y a une augmentation de trois points pour les salaires de 176 à 210. Nous avons obtenu le déblocage des salaires au-dessus de trente années d'ancienneté, une charte de respect mutuel, 25 places de parking supplémentaires. Nous avons obtenu un engagement de la direction de négocier rapidement de nouvelles grilles de salaires dans le groupe avec une remise à plat et en accordant la priorité aux vingt grilles les plus basses. Enfin la direction s'est engagée à fournir cette semaine aux syndicats les documents comptables du groupe.»*

- Début février, un mouvement de grève a secoué **la mairie de Reims**. Une intersyndicale CGT-SUD s'est constituée (FO est sortie majoritaire aux dernières élections paritaires). *«Le conflit qui nous oppose à la mairie concerne l'augmentation des salaires de nos camarades de la catégorie C, mais aussi la résorption de la précarité et la dégradation du climat social en raison de la réorganisation»* (une réorganisation des services est cours, passant de 32 à 27, des directeurs de services passant à la trappe ou au placard, 350 agents vont passer de la Ville à Reims Métropole). Plus de 800 personnes ont participé au mouvement. *«On commence vraiment à en avoir marre de cette gauche caviar, ce n'est rien d'autre que la droite version light»*. La grève est suspendue, suite aux propositions de Madame la Maire. Voici les principaux points de l'accord :

⊕ - le régime indemnitaire va être amélioré en 2009 avec une enveloppe de 850.000 euros pour tous les agents de catégorie C y compris ceux du CCAS et de la Caisse des écoles (pour atteindre 1 300 000 euros en 2013).

⊕ - la mise en place d'une «garantie prévoyance» qui assurera le maintien du salaire en cas d'arrêt maladie prolongé au-delà de trois mois (150 000 euros cette année pour atteindre 300 000 euros en 2013)

⊕ - un groupe de travail se réunira rapidement afin que des avancées significatives soient réalisées pour réduire la précarité des emplois.

⊕ - la démarche de réorganisation des services fera l'objet d'une attention redoublée afin d'entendre les inquiétudes et d'y répondre.

Mais le conflit pourrait reprendre.

Les élus communistes se sont faits rappeler à l'ordre par la maire lors de ce conflit.

Un autre conflit opposant les salariés des Transports urbains rémois (TUR) à Transdev qui les dirige, membre du consortium MARS (consortium comprenant Reims Métropole et les principaux acteurs de la construction du tramway) secoue

depuis plusieurs mois la ville et son agglomération.

- Furieux contre le projet de regrouper sous une seule identité juridique les **six sociétés de champagne Moët & Chandon, Veuve-Clicquot, Ruinart, Krug, Montaudon et France Champagne**, ils étaient près de 450 à manifester dans les rues de Reims. Avec ce regroupement juridique des sociétés, les salariés craignent que les accords spécifiques de chaque maison soient remis en question ou encore que la participation et l'intéressement baissent.

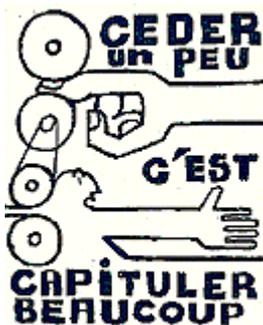
- **Mag design**, fabricant de présentoirs pour les grandes surfaces, les commerces, à **Esternay**, n'a pas pu verser la paye de janvier. Mag design appartient au groupe Fimespace, qui a des unités de production dans le Puy-de-Dôme et le Calvados. Les 60 salariés de l'usine ont arrêté de travailler pour réclamer leur salaire qui tourne, pour la plupart d'entre eux, autour de 1000 euros net.

- **«Facteurs d'avenir»**, ça coince à **Reims**. Chaque jour, au moins 3 tournées ne sont pas effectuées, mais surtout pas en centre ville. Les absents ne sont plus systématiquement remplacés. *«Ils voudraient qu'on ne soit plus titulaire de notre tournée mais qu'on fonctionne en équipe sur un secteur. Ainsi les absents seraient automatiquement remplacés par les présents. Quitte à finir sa tournée à 15 au lieu de 13 heures»*. Suite à une première restructuration, Reims est maintenant divisé en trois bureaux de distribution du courrier : Colbert, Hippodrome et Porte Mars (nouveau nom de Boulingrin).

Les facteurs de Colbert et Porte Mars ont déjà répondu non au vote organisé dans ces 2 bureaux où la nouvelle réorganisation du travail était proposée. Mais la direction pense passer en force ce projet avant 2011 : *«Le 1^{er} janvier 2011, la distribution du courrier sera ouverte à la concurrence, il faut que d'ici là nous soyons prêts et offrons la meilleure qualité de service. Notre objectif est de distribuer 85 % du courrier à J + 1. Non pas en pressurant les facteurs mais en les motivant financièrement»*.

- Près de 300 personnes ont participé, devant les bâtiments de la direction, au rassemblement organisé à l'initiative de l'intersyndicale de **l'hôpital d'Epernay** afin de protester contre les restrictions budgétaires et la réduction du nombre de postes de contractuelles. Les personnels s'opposent à la suppression de jours de RTT pour compenser la réduction de postes de contractuels, au blocage des titularisations et à la remise en cause des bonifications intermédiaires. Ils dénoncent aussi «la refonte des primes de service» et la hausse des tarifs à la maison de retraite et dans les services de longs séjours du Hameau Champenois.

- Les salariés d'**ISS Hygiène et prévention**, spécialisée dans la dératisation, la désinsectisation, le détartrage des canalisations et le vidage et curage et basée à **Saint-Léonard**, sont en grève. Depuis le mois de janvier déjà, ils touchent leur paye en deux fois, une partie en fin de mois et le reste vers le 10 du mois suivant. De plus, il existe un projet de déménagement de leur unité au Nord de Reims où ISS rejoindrait le site des extincteurs Haas.



Suites conflits et licenciements

- Sept personnes licenciées chez **Le franc-Vinomux à Hirson** en début d'année 2008 viennent de se voir attribuer par les prud'hommes un total de 100 000 €.

- Le tribunal correctionnel de Saint-Quentin a condamné, hier, la **société Godin de Guise** à 10.000 euros d'amende pour délit d'entrave au comité d'entreprise (CE), entre mars 2004 et mai 2005. Elle devra verser 5.000 euros de dommages et intérêts au comité d'entreprise, reçu dans sa partie civile par le tribunal. Quatre faits ont été retenus par l'instruction : l'ordre du jour d'une réunion du CE du 24 mars 2004 non fixé, le refus de remettre au CE des documents relatifs à un accord commercial lors des réunions de septembre et octobre 2004, la non-consultation du CE sur des modifications d'horaires de travail du 27 octobre 2004, la fourniture d'informations incomplètes le 14 janvier 2005, le défaut de discussion au comité d'entreprise du bilan financier 2003.

- Le syndicat CFDT **d'Enia à Glaire** a décidé de porter plainte auprès du procureur de la République pour abus de confiance contre la société Tarket SA. «L'accord de méthode qui s'est achevé le 31 décembre 2007 prévoyait que les membres élus du comité central d'entreprise de Tarket devaient donner leur

avis, et que s'il s'avérait défavorable la société Tarket ne pouvait vendre Enia. Il nous fallait dès lors obtenir les éléments du montage financier. Or nous avons constaté que toutes les informations ne nous avaient pas été fournies, dans le cadre de cet accord. Cela explique la situation actuelle : les quatre-vingt-seize licenciements en cours, alors que le carnet de commandes est plein, et que la trésorerie fait défaut.». Tarket a créé la société Tecsom qu'Enia a rachetée sur ses fonds propres, au prix d'un endettement d'Enia France qui pénalise aujourd'hui l'activité de la firme.

- Le 27 novembre 2004, le **conseil municipal de Vitry-le-François** créait le poste d'attaché contractuel chargé de l'animation urbaine. Le 11 novembre 2005, le maire UMP de l'époque, Michel Biard, mettait fin à son contrat à durée déterminée, un an et demi avant son terme. Motif invoqué : l'arrêt des fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce. Le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a rendu son jugement concernant cette affaire. Il a annulé le licenciement de cette ancienne chargée de mission pour l'animation urbaine. L'intéressée n'a cependant «aucun droit à être réintégrée dans les effectifs des agents non

titulaires de la commune», son contrat de travail étant «parvenu à son terme à la date du présent jugement». Estimant son licenciement «non justifié», l'attachée contractuelle avait par ailleurs demandé 31 325,33 euros au titre des salaires qu'elle aurait dû percevoir jusqu'à la fin de son contrat et du 13e mois, ainsi que 17 800 euros au titre du préjudice moral. Une demande que le tribunal administratif a rejetée.

- Le dispositif amiante (départ en retraite anticipée), dont 150 salariés de l'entreprise **Valéo de Reims** ont déjà bénéficié, ne s'applique à une soixantaine d'entre eux. Un courrier fin 2007 leur spécifiait ce départ, mais c'était avant une décision de la cour administrative d'appel de Nancy qui a annulé le jugement du tribunal administratif de Châlons reconnaissant le site de Reims comme «Amiante». En octobre 2008, c'est une publication au Journal Officiel qui déclassait le site rémois qui pourtant avait été reconnu «Amiante» en 2006. Face à cette «injustice», les salariés ont déposé un recours devant le conseil d'Etat contre la décision de la cour administrative de Nancy. Ils espèrent une réponse dans les prochains mois.

Relaxe pour Monsieur D dans le délit de solidarité

Monsieur D, de nationalité indienne, s'était vu notifier le 18 novembre 2008 une convocation au tribunal de Reims pour délit de solidarité (dans les textes du CESEDA, on appelle cela aide à séjour irrégulier), faits prévus et réprimés par les articles L 622-1, et L 622-3 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

Monsieur D avait, de juin 2008 au 18 novembre 2008, hébergé son cousin, Monsieur L, arrivé en Italie avec un visa Schengen. Monsieur D avait naturellement accueilli ("j'étais obligé de l'héberger"), compte tenu des liens familiaux et des traditions évidentes pour lui d'entraide. Il ignorait de plus totalement qu'il pouvait pour cela encourir un risque quelconque. Ce cousin s'est fait contrôler puis interpeller alors qu'il vendait des fleurs à la sauvette sur un marché. Il a de lui-même quitté la région, après un "séjour" de 15 jours au CRA de Lille, pour regagner l'Italie. Après une brillante plaidoirie de son avocat, Monsieur D a été relaxé le 17 mars 2009, l'infraction étant non caractérisée.

Malgré le peu de temps pour mobiliser, une vingtaine de personnes étaient présentes pour le soutenir, ainsi que la presse locale.



ANTIFASCISME, VOUS AVEZ DIT ANTIFASCISME...

Les récentes agressions perpétrées par un groupe de nazillons ont reposé la question de la lutte contre les néo nazes qui ressortent de leurs caves ces derniers temps. Ces actes ne constituent pas une nouveauté à Reims, des faits tragiques se sont produits ces dernières années, qui ont vu des bandes de jeunes proches de l'extrême droite passer de la provocation à l'homicide. Le problème c'est que l'opposition à ce phénomène, elle, n'a pas évolué et reste engluée dans ses contradictions. Que des jeunes se révoltent contre l'abjection que représente le racisme c'est plutôt pas mal et même souhaitable mais ne pas connaître son histoire c'est être condamné à la répétition. Le propos qui suit n'a donc vocation qu'à favoriser la discussion et la réflexion pour avancer dans la lutte et pas à établir un jugement définitif et méprisant. Nous cherchons des camarades pas des troupes.

Un petit peu d'histoire

Depuis le début des années 80, grâce à la stratégie de Mitterrand qui institua la proportionnelle pour jeter un FN peau de banane sous les pieds de la droite, le parti de Le Pen et fille a pu multiplier ses scores par quinze pour arriver à son apogée à jouer les arbitres électoral en 2002. Mais qui dit apogée dit déclin et la faillite et la désagrégation de l'extrême droite organisée conduit forcément à des phénomènes de groupuscule.

Cependant la victoire posthume du FN c'est la lepénisation des esprits, celle-ci a pu s'opérer avec légitimité et efficacité car aucun autre discours de la classe politique institutionnelle n'est venu le contredire. Ajouté à l'effondrement de la gauche gestionnaire et à l'abandon de tout projet de société en rupture avec le capitalisme, les propositions de l'extrême droite ont pu être reprises et ont servi à rendre naturelle la construction d'une société inégalitaire. Plus que jamais c'est bien le Capital et ses institutions qui produisent le racisme.

Quel antifascisme ?

La création en 1984 du premier SCALP à Toulouse deviendra le modèle, dans ses mots d'ordre et ses apparitions, pour toute une partie de la jeunesse liée au mouve-

ment rock alternatif symbolisé par le groupe Berrurier Noir. Le problème c'est que cette histoire s'est transformée en mythe et en référence ultime pour des jeunes qui rêvent de revivre ces moments mais qui ne créent pas leur propre identité culturelle.

Résultat : cet antifascisme là n'est pas loin d'être une attitude esthétique voire une mode. Le manque d'analyse, de débat et de critique est manifeste. Au lieu de s'attaquer au problème global, on essaie d'en bloquer les effets les plus palpables, l'antifascisme devient alors lutte de distraction et sombre dans un folklore qui s'il peut être sympathique reste inefficace. Il se contente d'être un antifascisme vaguement culturel.

Il faut aussi souligner que cette tendance culturelle est habilement gérée par toute une masse d'anciens au passé plus ou moins glorieux qui faute de récupérer les dividendes d'un militantisme timide leur confère une aura et à vrai dire une existence sociale.

Un autre versant de l'antifascisme qu'on pourrait qualifier de républicain c'est l'appel des 250 en 1990 qui donnera naissance au réseau Ras l'front. Outre son objectif de récupération politique (l'initiative avait été lancée par des proches de la LCR comme l'opération SOS Racisme en son temps), cet antiracisme là a distillé des méthodes beaucoup moins intéressantes. Le recours à l'Etat comme garant de la liberté crée et renforce le thème «*tous et toutes contre le fascisme*». Il masque le processus de fabrication du fascisme en luttant contre ses conséquences et non contre ses causes. Il dédouane le Capital de ses responsabilités et dépolitise le combat antifa en se remettant à l'Etat (interdictions, condamnation judiciaires,...) oubliant ici que loin d'être ennemis ces deux là sont alliés. Résultat : le développement des politiques de «front» entraîne un renforcement des illusions sociales démocrates en participant à l'entretien de l'épouvantail fasciste, en favorisant et en entretenant le consensus républicain (le plus bel exemple c'est l'élection de Chirac en 2002). Cet antifascisme là

plus politique est somme toute social démocrate voire contre révolutionnaire.

Alors que faire ?

La tension sociale présente aujourd'hui et qui risque de s'intensifier au cours du développement de cette « crise » va certainement remettre ces questions au goût du jour.

Quelques pistes de réflexions.

Le fascisme tire ses origines de la situation qui l'a précédé : l'écrasement du processus révolutionnaire entre 1917 et 1921 par la social démocratie européenne (révolution allemande, italienne, bulgare...). L'antifascisme occulte cette réalité en identifiant le fascisme comme une «force maléfique» en le réduisant à une réaction irrationnelle sans fondements historique venue d'on ne sait où.



Il faut placer la critique de l'Etat au coeur de l'analyse du processus de fabrication des autoritarismes que nous subissons au quotidien. Si l'antifascisme consiste à renforcer la «démocratie» dans une tentative de l'opposer au fascisme en proposant une lutte qui aurait comme finalité d'empêcher qu'il [l'Etat] devienne totalitaire, il occulte les antagonismes de classes et perd tout vocation subversive pour se transformer en gardien de la paix sociale.

Ce qui importe c'est de construire un mouvement inscrit dans une histoire sociale pour construire un rapport de force qui permette d'obtenir des besoins élémentaires (comme la liberté de circulation par exemple) sans oublier que la finalité c'est d'en finir avec ce monde de merde. Car nous n'avons pas à sauver la république des flics et des patrons, mais à prendre parti dans cette guerre sociale, en y portant le projet d'un autre futur sans «races» ni frontières, sans président ni patries, une société libertaire et égalitaire ou l'on ne verra d'épouvantails que plantés dans les champs.

Au final la meilleure façon d'être antifasciste c'est d'être révolutionnaire.

Un vieux scalpeur

Le Chat Noir c/o Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

téléphone : 03 26 40 27 08
Messagerie : lechatnoir@club-internet.fr

<http://journal-lechatnoir.site.voila.fr>

<http://ocl.libertaire.free.fr>



INVITATION

Le Chat noir vous intéresse, vous désirez participer à sa mise en œuvre, PLUSIEURS SOLUTIONS :

ÉMETTEZ des critiques et des propositions concrètes en nous **rencontrant au 51 rue Landouzy à Reims** ou en nous écrivant au Chat Noir

Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

AUTREMENT, envoyez nous vos articles sur les thèmes qui vous tiennent à cœur, billets d'Humours et d'Humour à l'adresse précédente ou par e-mail : lechatnoir@club-internet.fr

OU ENCORE : même si vous ne pouvez répondre aux premières propositions ci-dessus, tout est encore possible ! Vous lisez la presse locale, régionale, il vous suffira de sélectionner et de classer par thème les articles qui vous intéressent. Faites nous les parvenir avec quelques annotations et réactions. Énormément de choses nous échappent, c'est pourquoi ces propositions peuvent nous permettre de combler une part de la contre information que les média distillent autour de nous et de vous offrir un espace d'expression selon vos moyens et degré de participation.



Qui sommes-nous ?

Nous nous définissons comme communistes-libertaires parce que:

- ✪ Nous rejetons tous les systèmes économiques, toutes les institutions politiques étatiques ou privées qui se fondent sur l'exploitation de l'Homme par l'Homme, sur l'autorité et la hiérarchie.
- ✪ Nous avons toujours lutté, à la fois contre toutes les formes du Capitalisme d'Etat qui se dissimulent ou se dissimulent encore sous les noms de Marxisme-Léninisme, Bolchevisme, Stalinisme, etc. et contre les capitalismes libéraux avec leur cortège de gaspillage et de consommation effrénée. Il s'agit pour nous des deux revers de la même médaille.
- ✪ Nous considérons que, partout dans le monde, les inégalités sociales, la loi du profit et du plus fort conduisent à une société de plus en plus déséquilibrée, polluée, inhumaine et sont directement responsables du racisme, du crétinisme passif, des corruptions financières et politiques.
- ✪ Nous sommes pour l'auto-organisation des travailleurs, des habitants, des consommateurs dans les formes qu'il leur convient de se donner, pourvu qu'elles ne reproduisent pas, comme les mafias politiques de Droite comme de Gauche ou les bureaucraties syndicales, les tares que nous dénonçons plus haut.
- ✪ Nous sommes pour une Démocratie Directe qui correspondrait aux besoins authentiques des individus, sans distinction de sexe ou de nationalité et non plus au profits des marchands et des publicitaires, des bureaucrates et des notables.
- ✪ Nous n'appelons personne à nous "suivre" aveuglément et ne recherchons aucun pouvoir nous-mêmes, mais souhaitons œuvrer avec tous ceux et toutes celles qui veulent changer radicalement la société en prenant dès aujourd'hui leur destinée en main.

**Retrouvez le Chat
Noir tous les lundis
de 19 h à 20 h
sur Primitive ,
92,4 MHz, à Reims
ainsi que sur
l'Eko à Montpellier
et Canal Sud à Toulouse
et les mercredis,
de 14 h à 18 h,
au 51 rue Landouzy,
Reims**